

Les étudiants, les travailleurs de demain



Preventie en Interim
Prévention et Intérim

⇒ Service Central de Prévention pour le secteur du travail intérimaire

⇒ ASBL créée en 1998 sous le nom de *Prévention et Intérim*, abrégé **PI**

⇒ 7 membres du personnel

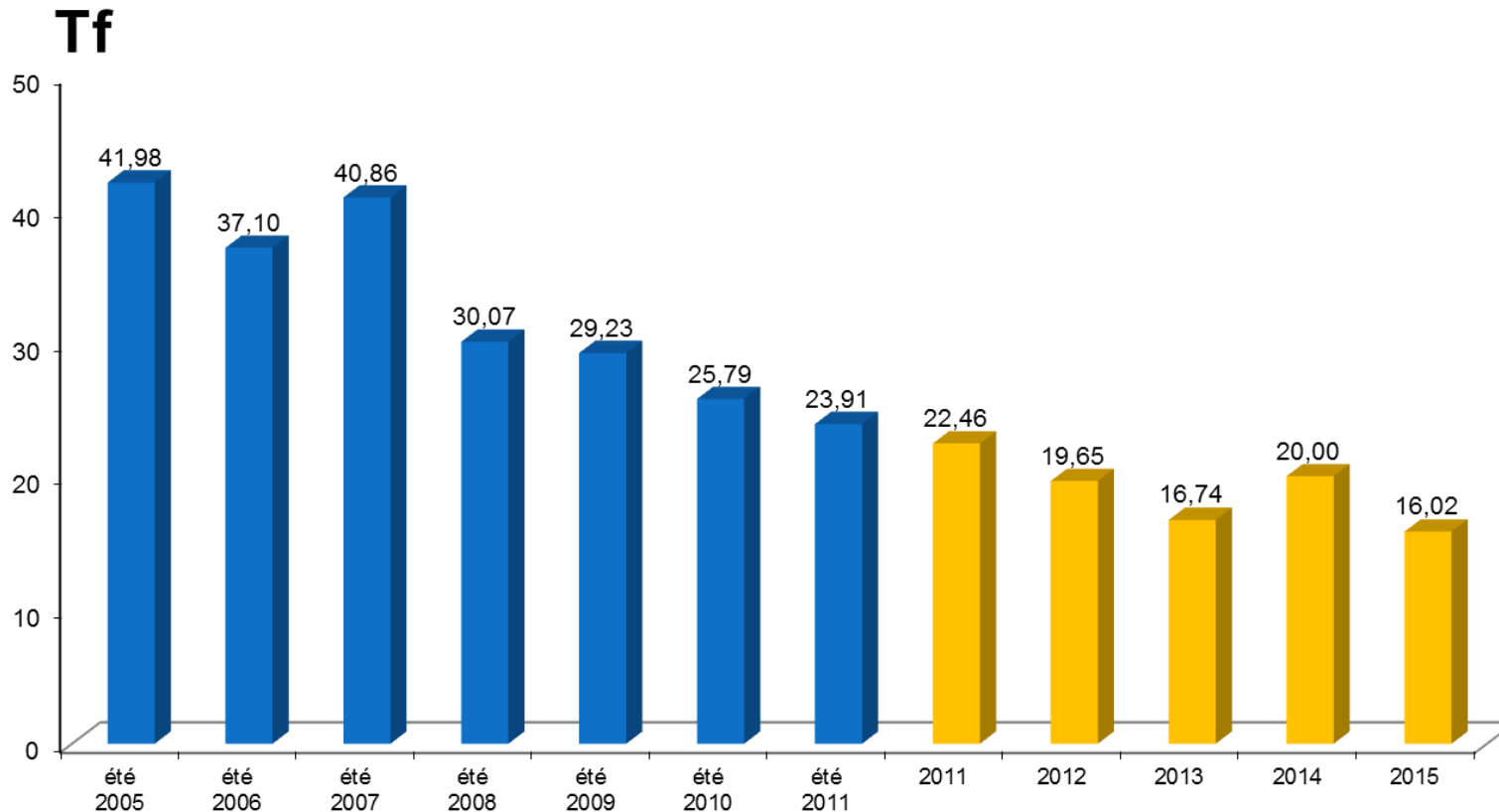
- Marijke Bruyninckx, Directeur
- Equipe de conseiller en prévention (I et II)
- collaboratrices administratives
- Web Content Manager

Prévention et Intérim

Principales Tâches:

- Réduire le nombre et la gravité des accidents de travail des intérimaires
- Proposer des mesures concrètes et efficaces pour améliorer le bien-être des intérimaires au travail

Taux de fréquence des accidents du travail des jobistes



Programme

- Travailler en tant que jobiste -intérimaire
- Website - Animation
- Exemples
- Résumé

Travailler en tant que jobiste- intérimaire

⇒ Qui est un jobiste?

- Un étudiant de l'école secondaire
- Un étudiant en haute école: Bachelor,,,
- Un universitaire

Tant que vous étudiez à temps plein et que je vous travaillez pendant vos heures libres, vous êtes un jobiste!

Attention : job étudiant ≠ stagiaire

⇒ A partir de quel âge je peux travailler en tant que jobiste?

- Il faut au moins être âgé(e) de 15 ans et avoir terminé(e) les 2 premières années de l'école secondaire

OU

- Etre âgé(e) de 16 ans et suivre l'enseignement avec un programme scolaire à plein temps

OU

- Enseignement à temps partiel et travailler pendant les jours libres

⇒ Où trouver un travail comme jobiste ?

- via via: tes parents, ta famille, tes voisins
- Les journaux locaux et magazines publicitaires: Vlan, passe-partout,...
- internet
- Tu peux également t'adresser directement à un employeur: un supermarché, un restaurant, une entreprise dans ton quartier,...

⇒ Où trouver un travail comme jobiste?

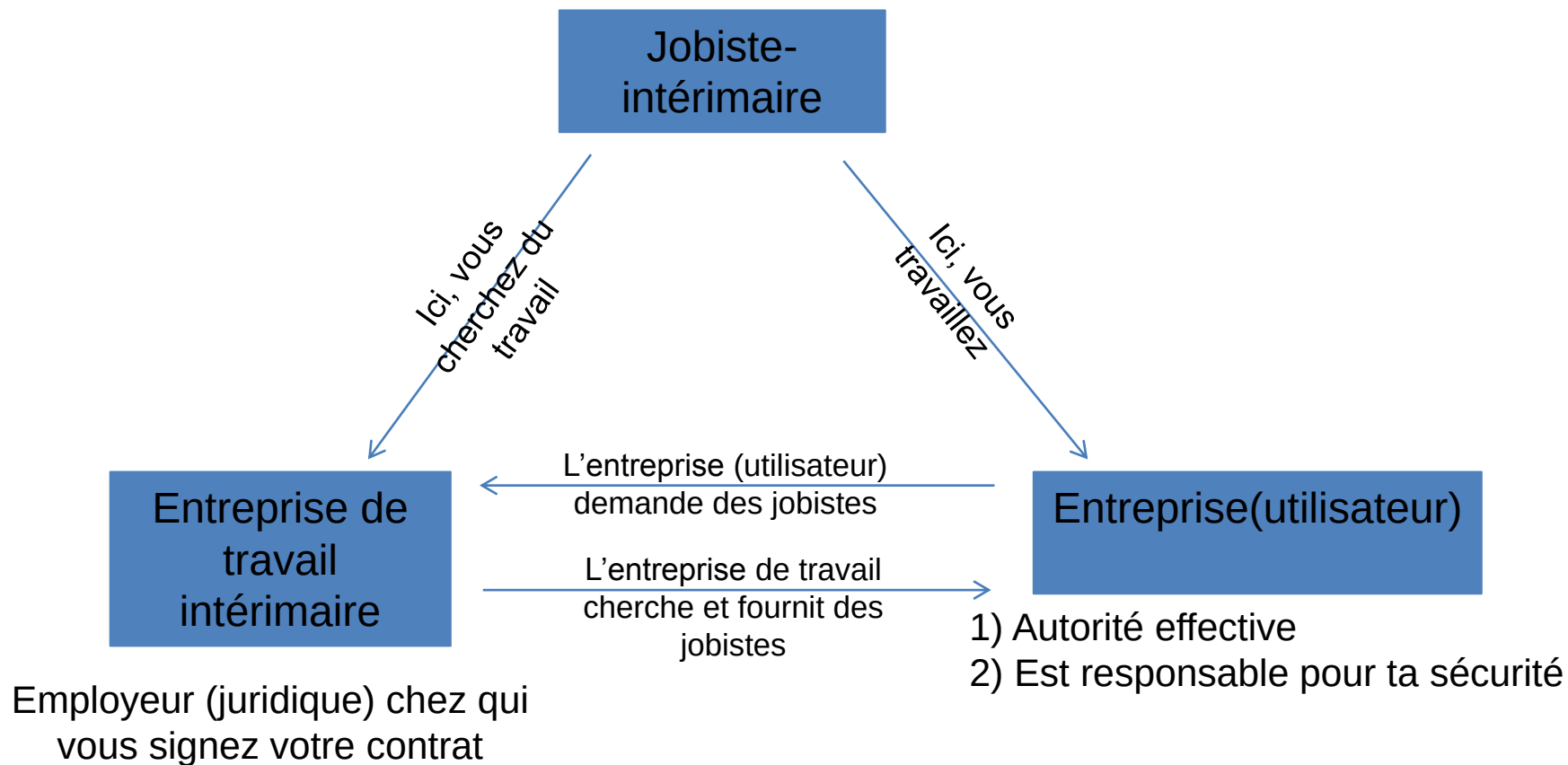
Via les entreprises de travail intérimaires:

- Il y a ± 150 entreprises de travail intérimaire en Belgique
- Voir aussi notre site web www.p-i.be pour un aperçu
- Chaque entreprise de travail intérimaire a des agences d'intérim dans quasi chaque commune
- ± 200.000 jeunes travaillent annuellement par le biais d'une agence d'intérim

⇒ Où trouver un travail comme jobiste ?

Conclusion:

- 1ère possibilité 1: jobiste → entreprise (utilisateur)
- 2ème possibilité: jobiste → agence d'intérim → entreprise(utilisateur)



⇒ Est-ce je peux accepter n'importe quel job? **Non**

Suite au manque d'expérience, de sens de la sécurité ou de formation, le jeune ne peut prévenir ou identifier les facteurs de risques d'accident.

- Travailler avec des machines à bois telles que des scies circulaires, scies à ruban,...
- Travailler avec les presses à métaux
- Montage et démontage des échafaudages
- Abbattre de grands arbres
- Des travaux de soudage
- Démolition de bâtiments
- Trvailler sous l'exposition d'agents toxiques et cancérigènes
- ...

⇒ Dérogations !

Les travaux interdits sont pourtant admis sous les conditions strictes suivantes:

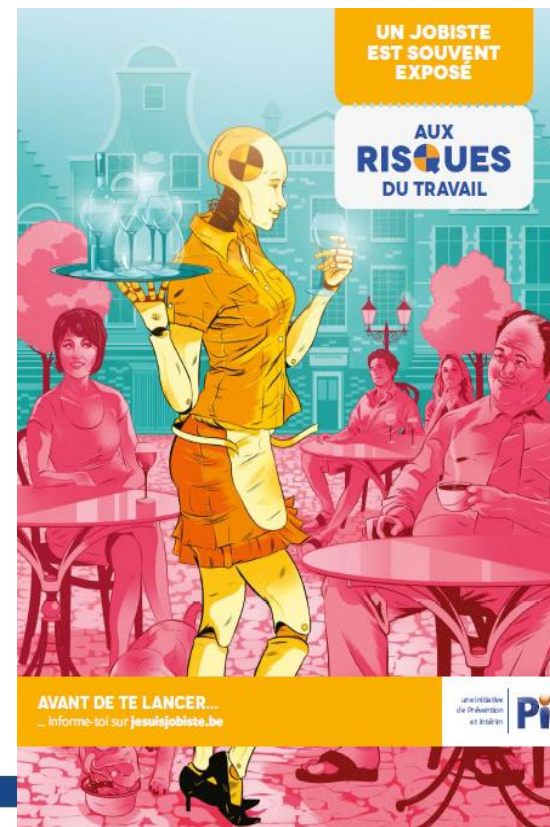
1. L'orientation des études correspond aux travaux auxquels la disposition d'interdiction s'applique.

ET

2. 18 ans et +

Exemples:

- Etudiant menuisier
- Etudiant soudeur
- ...



⇒ Un jeune peut-il travailler sur un clark ? **NON JAMAIS !**



Un jobiste peut-il conduire une transpalette électrique ?



1. Transpalette électrique avec conducteur accompagnant

- ✓ + de **16** ans
- ✓ Max 6 km/heure
- ✓ Formation adéquate
- ✓ Organes de commande:

- Uniquement pour déplacer une palette
- Ne peut placer une palette dans un rack
- Doit retourner automatiquement à la position neutre dès que le conducteur cesse d'agir



2. Transpalette électrique avec conducteur portée

- ✓ + de **18** ans:
- ✓ Max. 16 km/heure
- ✓ Formation adéquate
- ✓ Organes de commande:
 - Uniquement pour déplacer une palette
 - Ne peut placer une palette dans un rack
 - Doit retourner automatiquement à la position neutre dès que le conducteur cesse d'agir





Volet A : à compléter par l'utilisateur

1. Coordonnées de l'entreprise BCE / N° d'entreprise :

Nom de l'entreprise :

Adresse :

Nom et tél. personne de contact :

Service externe PPT :

2. Poste de travail - fonction Numéro interne :

Date d'émission :

Titre de la fonction à remplir :

Tâches à exercer :

Qualification et conditions professionnelles exigées :

Localisation du travail :

Equipements de travail à utiliser :

Instructions préalables :

Formations à prévoir :

☐ Étudiants travailleurs autorisés

3. Vêtements de travail et équipements de protection individuelle (+ indiquer le type de protection)

☐ Blouse :

☐ Casque :

☐ Ceintures - harnais de sécurité :

☐ Chaussures de sécurité :

☐ Équipement spécifique :

☐ Gants - moufles :

☐ Lunettes - écran de protection :

☐ Masque :

☐ Pantalon - salopette :

☐ Pommades :

☐ Protections auditives :

☐ Veste :

☐ Autres :

4. Surveillance de santé obligatoire ☐ oui ☐ non

Vaccinations/test¹ ☐ Tétanos ☐ Tuberculose ☐ Hépatite B ☐ Autres :

Risque pour la santé ☐ Poste de sécurité ☐ Jeunes
☐ Poste de vigilance ☐ Activité à risques définis (voir ci-dessous)

Détails : risques définis	NOM	CODE ²
→ ☐ Agents chimiques		
→ ☐ Agents biologiques		
→ ☐ Agents physiques	☐ bruit ☐ température ☐ vibrations ☐	

1 La surveillance de santé pour l'activité avec denrées alimentaires est supprimée à partir du 1 janvier 2016. Une attestation de santé du médecin traitant est suffisante. Voir CIN 2015 01 Agents biologiques

2 Utiliser les codes comme prévu dans l'AM du 9 juin 2010 « Rapport annuel des services externes de prévention et de protection au travail ». www.p-i.be

Détails : risques définis	NOM	CODE ²
→ ☐ Contraintes	☐ contraintes ergonomiques ☐ manutention de charge ☐ travail de nuit / posté ☐	
→ ☐ Charges psychosociales	☐	

5. Mesures liées à la protection de la maternité ☐ oui ☐ non

Travailleuse enceinte : aménagement du poste de travail :

écartement à partir de :

Travailleuse allaitante : aménagement du poste de travail :

écartement pour une période de :

6. Dates de l'avis

Date de l'avis ☐ du comité ☐ de la délégation syndicale ☐ de la participation directe des travailleurs :

Date de l'avis du conseiller en prévention - Médecin du travail :

Date de l'avis du conseiller en prévention - Service interne :

Volet B : à compléter par l'entreprise de travail intérimaire

7. Coordonnées de l'entreprise

Nom de l'agence d'intérim :

Adresse :

Nom et tél. personne de contact :

Service externe PPT :

8. Intérimaire N° de registre national :

Nom, prénom :

Date de naissance :

Tél. :

Formations acquises :

Expérience :

Date de remise d'une copie commentée à l'intérimaire :

Volet C : à compléter par l'utilisateur - accueil

9. Réalisation de l'accueil ☐ oui ☐ non

A compléter uniquement si la FPT est utilisée comme document d'enregistrement de l'accueil par l'utilisateur.

Nom responsable accueil :

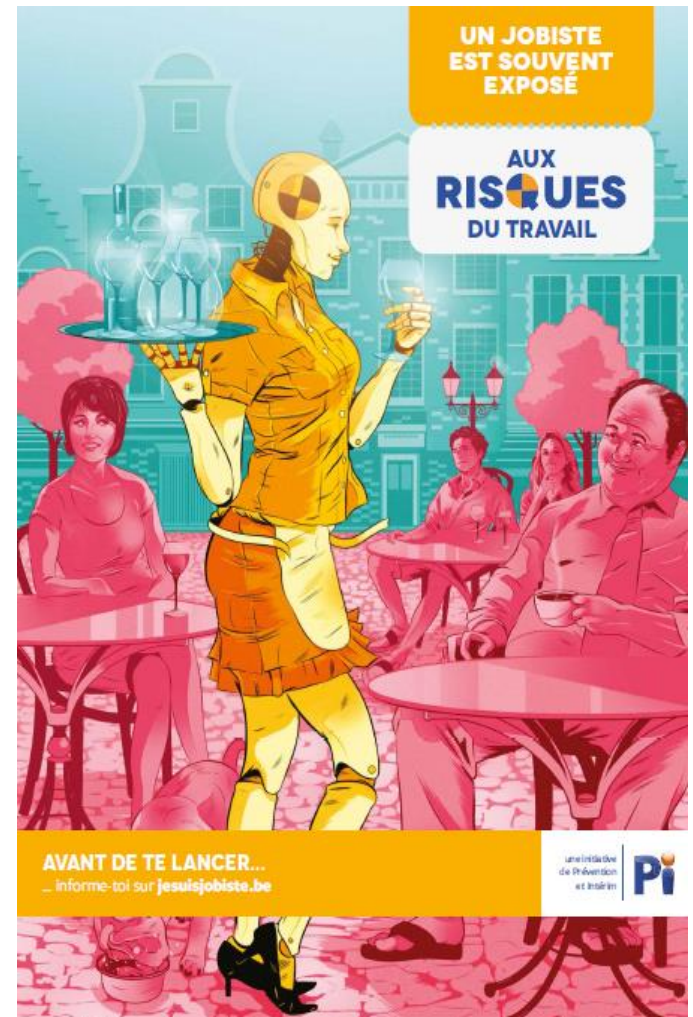
Fonction responsable accueil :

Signature :

Période de l'accueil :

Que faut-il remplir sur la fiche de poste de travail ?

- Caractéristiques du poste de travail ou fonction:
 - Fonction à remplir
 - Tâches à accomplir
 - Qualifications requises
 - Instructions préliminaires
 - Formation préalable
- Les vêtements de travail et EPI qui doivent être portés







⇒ Faut-il signer un contrat en tant que jobiste?

- Un contrat spécifique de durée déterminée
- Avec un tel contrat, bien protégé par la loi
- Ce statut définit quel travail tu peux effectuer, où et quand tu peux travailler,...

Assure-toi d'avoir signé ton contrat AVANT de commencer à travailler!

Animation

Le Site Web

www.jesuisjobiste.be

TROUVÉ UN JOB
ÉTUDIANT ?
FÉLICITATIONS.
MAIS...

CONNAIS-TU LES
RISQUES
DU TRAVAIL?

NL FR

Questions et réponses

une initiative de Prévention et Intérim



TRAVAILLEURS ÉTUDIANTS POUR LES AGENCES POUR LES ÉCOLES LA LOI TE PROTÈGE



Découvre comment limiter les risques spécifiques à ton travail

Je suis jobiste dans le secteur...

CONSTRUCTION

TOURISME

SOINS (DE SANTÉ)

NETTOYAGE

COURSIER

PRODUCTION ET LOGISTIQUE

VENTE ET DISTRIBUTION

HORECA

ADMINISTRATION

AGRI-, HORTI- ET SYLVICULTURE

OU EST MON SECTEUR?

Exemples

Quel est le problème?



Quel est le problème?



Quel est le problème?



Résumé

Travailler en tant que jobiste- intérimaire

⇒ Est-ce que la sécurité sur le lieu de travail fait partie de ton **contrat de travail**?

⇒ **OUI, PARCE QUE...**

- Un contrat spécifique de durée déterminée
- Avec un tel contrat bien protégé par la loi
- Ce statut définit quel travail tux peux effectuer, où et quand tu peux travailler,...

⇒ Est-ce-que la **société** dans laquelle tu vas travailler a des obligations à respecter?

⇒ **OUI, PARCE QUE ...**

- Autorité effective
- Est responsable de la sécurité de tous les travailleurs dans la société
- Veille à ce que tu as le même niveau de protection que les autres travailleurs dans la société
- Donne de l' info sur tous les risques liés au poste de travail
- Fournit les instructions de sécurité spécifiques
- Donne la formation appropriée

⇒ **L'agence d'intérim** joue-t-elle un rôle important?

⇒ **OUI, PARCE QUE ...**

- Vérifie si tu es apte pour le poste de travail concerné
- Demande un examen médical si une évaluation de santé est nécessaire
- Est responsable de la réglementation concernant les vaccinations
- Est responsable des dispositions concernant la protection de la maternité

⇒ Quel rôle dois-tu accomplir **personnellement**?

Prends soins de ta propre sécurité et santé ainsi que celles des autres personnes concernées

- Suis les instructions de sécurité scrupuleusement
- Utilise les dispositifs de sécurité à bon usage
- Signale toute situation de travail dangereuse (à ton chef et à l'agence d'intérim)
- Contribues positivement à la prévention de violence, harcèlement et harcèlements sexuels au travail

Finalement

⇒ Qui dois-tu rencontrer sur ton lieu de travail?

- Ton employeur – ou une personne désignée par lui – pour l'accueil
- Ton supérieur immédiat: contremaître, chef de département, chef d'atelier, ...
- Ton parrain ou marraine

⇒ Dis **non** à:

- Des travaux dangereux
- Des circonstances de travail à risque
- Des tâches qui ne sont pas mentionnées sur ta fiche de poste de travail

⇒ Suis les instructions

- De ton employeur
- De ton supérieur immédiat: contremaître, chef de département, chef d'atelier, ...

⇒ Poses les bonnes questions...:

- Quels sont les dangers et risques sur mon lieu de travail?
- Quelles mesures dois-je prendre afin de me protéger?
- Dois-je suivre une formation de sécurité?
- Que dois-je faire en cas d'urgence?
- A qui dois-je poser des questions concernant la sécurité?
- Que dois-je faire au cas où je me blesse?



Votre premier job
ne doit pas être
le dernier...

**pensez
à votre
sécurité**

Contact PI

- info@p-i.be
- Tél. vert 0800 23 999
- Tél. 02 204 56 80
- www.p-i.be
- www.jesuisjobiste.be

